

CHÊNE-BOURG DEMAIN

Dix ans de l'Agenda 21



**Bilan des principales actions
proposées par les habitants
de Chêne-Bourg**

Avant-propos du Conseil administratif

Chêne-Bourg s'est résolument engagée dans la voie du développement durable avec la conviction que, pour réussir, il est indispensable d'y associer les personnes qui résident ou travaillent dans la commune. La décision de mettre en place une démarche participative structurée est très vite prise.

Sur la base de bilans environnementaux et socio-économiques détaillés, un premier forum public est organisé par les autorités en avril 2005. Il rencontre un vif succès. Son objectif est de définir les grandes lignes des actions de l'Agenda 21 communal à construire. S'en suit la constitution d'un «Comité de pilotage» composé d'élus et de représentants de la société civile, créé spécifiquement pour accompagner cette démarche participative.

Dans ce cadre, quelque 150 problématiques (problèmes et projets spécifiques à la commune) sont identifiées dans dix domaines d'actions jugés prioritaires. Les «Ateliers du futur» organisés pour chacun de ces domaines ont ensuite offert à tous la possibilité

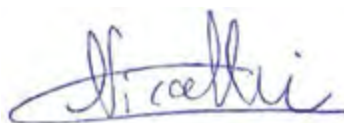
d'exprimer leurs préoccupations, de donner leur avis et de proposer des solutions concrètes. Cela a permis de déboucher sur 69 actions adressées au Conseil Municipal pour validation.

10 ans après le lancement de cette démarche, le temps est venu d'en faire le bilan. Ce document diffusé dans tous les ménages de la commune vous montre de quelles manières concrètes ces actions ont été mises en œuvre ou intégrées au quotidien dans les politiques communales. Plus des deux-tiers des actions ont été concrétisées. Une présentation des principales d'entre elles est ici proposée.

C'est aussi l'occasion de remercier chaleureusement tous les participants à l'Agenda 21 ainsi que chacun et chacune d'entre vous qui, par votre engagement au quotidien, nous aide d'une manière ou d'une autre à développer harmonieusement et durablement notre commune. Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir à lire les pages qui suivent!



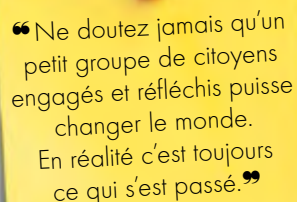
Beatriz de Candolle
Maire



Christiane Nicollin
Conseillère administrative



Pierre Debarge
Conseiller administratif



“Ne doutez jamais qu’un petit groupe de citoyens engagés et réfléchis puisse changer le monde. En réalité c’est toujours ce qui s’est passé.”

MARGARET MEAD
Anthropologue américaine

Introduction

La notion de développement durable

« Une société qui se développe dans le respect des principes du développement durable ne prend à la nature, à long terme, que ce que celle-ci peut lui offrir ».

Office fédéral du développement territorial (ARE, 2008)

Pourquoi rendre « durable » le développement des activités humaines ? Pour garantir un développement dit « durable » (ou « soutenable » ou « viable », termes plus appropriés), le Conseil fédéral a formulé trois objectifs qualitatifs à rendre compatibles : la « solidarité sociale », l'« efficacité économique » et la « responsabilité environnementale ».

Les activités humaines doivent se dérouler dans un environnement dont la qualité est suffisamment élevée pour assurer de manière pérenne la vie, la santé et le bien-être des habitants ainsi que l'équilibre écologique et la biodiversité dans les divers milieux qui composent la région considérée.

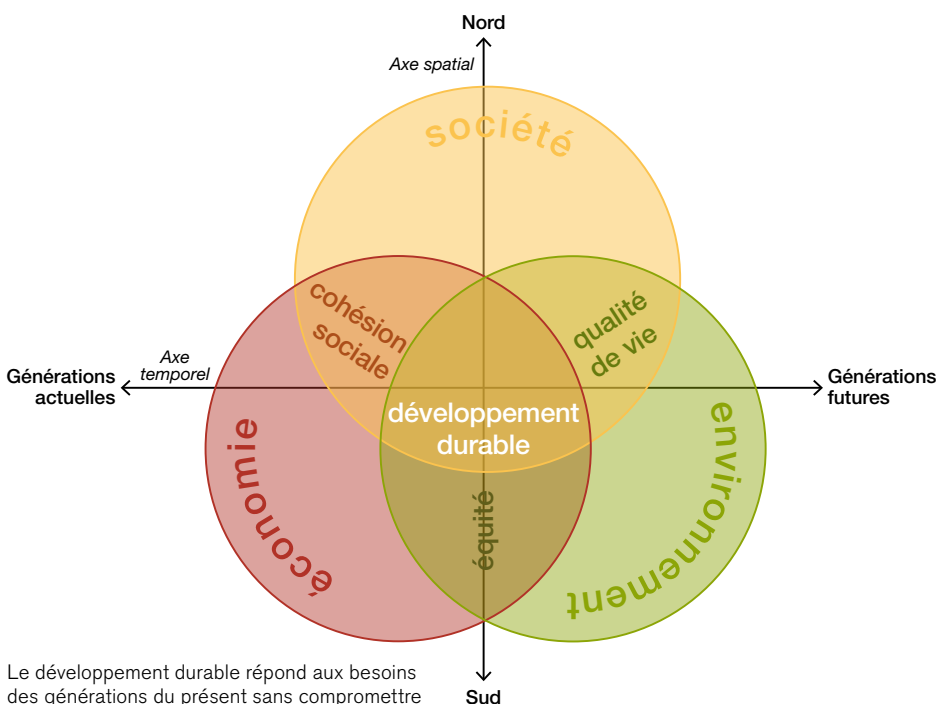
Le développement durable ne se décrète pas, il se construit ! Le sujet est complexe. Il n'y aura pas l'instauration d'un développement durable sans une puissante adaptation de nos modes de production et de consommation individuels et collectifs. Pour ces raisons, il s'agit d'associer le plus possible les habitants

et les autres milieux concernés aux processus d'évaluation et de prise de décision.

A l'interface économie-société, sont concernées notamment des problématiques telles que le commerce équitable, l'économie sociale et solidaire, la création d'emplois et la formation ; à l'interface économie-environnement, l'entreprise citoyenne, les ressources renouvelables, l'éco-efficacité, les technologies propres et l'écologie industrielle, enfin, à l'interface société-environnement la répartition équitable des richesses et l'éthique économique.

Le développement durable est un pari à gagner pour les générations futures qui implique donc :

- une nouvelle vision du monde,
- une nouvelle façon de se comporter,
- une gestion des ressources de la planète qui ne met pas en péril les bases naturelles de la vie,
- une priorité accordée à la précaution et à la prévention plutôt qu'à la réparation.



Le développement durable répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs (rapport Brundtland 1987)



«L'Agenda 21»: pour passer de la théorie à la pratique!

L'Agenda 21 est un programme d'actions concrètes (symboliquement pour le XXI^e siècle) qui a pour but de «faire» du développement durable en visant un développement harmonieux dans tous les domaines d'activités et de réalisations humaines.

Au niveau international, une impulsion déterminante pour la mise en application de l'Agenda 21 a été

donnée en 1992 au «Sommet de la Terre», une conférence tenue à Rio de Janeiro.

Pour un pays comme la Suisse, un programme Agenda 21 peut et doit être élaboré et appliqué aux niveaux national (Confédération), régional (Cantons) et local (Communes).

La participation citoyenne au cœur de la démarche à Chêne-Bourg

La démarche Agenda 21 originale initiée à Chêne-Bourg et coordonnée par le bureau ECO21 a impliqué la coordination de différents acteurs: élus, membres du Comité de pilotage, représentants de la société civile, citoyens, consultants.

Le Comité de pilotage (composé de représentants de la société civile et d'élus) encadre le processus d'élaboration de l'Agenda 21.

Il a pour rôle de proposer les actions à inscrire dans l'Agenda 21 communal. Il réunit pour cela des propositions issues des habitants de la commune et des personnes y travaillant. Les actions sont ensuite transmises aux autorités pour approbation.

Toute personne résidant à Chêne-Bourg ou y travaillant, quels que soient son âge et sa nationalité, a été invitée à faire valoir ses propositions dès le premier forum public qui s'est tenu en avril 2005, marquant le lancement de l'Agenda 21 communal. Pour faciliter cette «démocratie participative», la constitution de groupes de réflexion appelés Ateliers du Futur (AF) a été ensuite organisée de manière à traiter les domaines d'actions jugés prioritaires pour la commune. Le travail fourni par les habitants de Chêne-Bourg représente quelque 6000 heures de réflexions et d'échanges constructifs et a débouché sur 69 actions concrètes transmises au Conseil municipal.

Principales étapes franchies par l'Agenda 21 communal

2002 Décision politique de s'engager dans la voie du développement durable et d'élaborer un Agenda 21 communal

2003-2004 Etablissement des bilans environnemental, social et économique à l'échelle communale

2005

- Invitation de la population à participer au Forum public I des 22 et 23 avril)
- Identification et choix des domaines d'actions prioritaires par le Comité de pilotage
- Validation des dix domaines d'actions prioritaires par la commission municipale «Aménagement et environnement» (septembre)
- Forum public II (24 novembre). Constitution d'une première série d'Ateliers du futur auxquels s'inscrivent 86 personnes

2006-2007 Travaux et propositions des Ateliers du futur de l'étape 1 («Mobilité», «Gestion des déchets», «Nature et environnement», «Enfants et jeunes», «Sécurité et ordre public»). Les propositions d'actions sont soumises par le Comité de pilotage aux autorités de la commune en mai 2007

2007

- Forum public III (24 mai). Présentation des premières propositions de 34 actions dans cinq des dix domaines d'actions prioritaires pour la commune
- Constitution des nouveaux groupes de travail pour la deuxième série d'Ateliers du futur sur les cinq autres domaines d'actions prioritaires: «Emploi et activités économiques», «Solidarité et accueil», «Energie et bâtiments», «Immobilier et aménagement», «Santé et consommation». Début des travaux des Ateliers du futur constitués

2008

- Travaux et propositions des Ateliers du futur de l'étape 2
- Mise en œuvre d'actions de l'étape 1 adoptées par le Conseil municipal

2009 Remise aux autorités communales des 35 nouvelles propositions d'actions de l'étape 2 (juin)

Depuis 2009 Poursuite de la mise en œuvre d'actions adoptées par le Conseil municipal parmi les 69 actions des étapes 1 et 2

Actions phares proposées par les habitants de Chêne-Bourg

Emploi et activités économiques

E2 Promouvoir l'application d'éco-gestes dans les PME et les commerces

Un Eco-Label est développé par la commune depuis 2012. Ce programme répond également à la fiche inter-atelier CP2 «Créer un label communal développement durable» destiné à être attribué à des projets ou des entreprises, commerces, artisans et autres organismes de Chêne-Bourg.

L'Eco-Label a pour objectif de promouvoir le développement durable au sein de la commune, en particulier auprès des commerçants et des entreprises. Depuis son démarrage, ce ne sont pas moins de 105 entreprises qui se sont engagées dans le programme Eco-Label de Chêne-Bourg. Ces dernières peuvent choisir de s'améliorer dans l'un des quatre domaines suivants : le tri des déchets, la réduction de la consommation d'eau, la réduction de la consommation énergétique ou encore l'augmentation des pratiques de mobilité

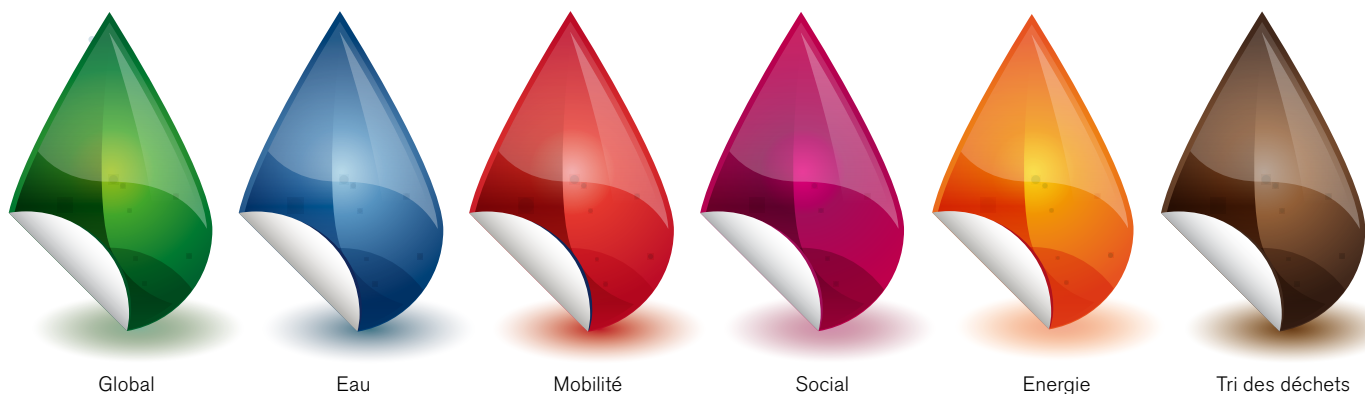
douce. Ce label s'inscrit dans le cadre d'un processus d'amélioration continue proposé aux entreprises, ces dernières se fixant différents objectifs au fil du temps.

Parallèlement, une Eco-carte a été mise au point afin de valoriser les entreprises partenaires d'Eco-label et de stimuler l'économie locale. Les habitants de Chêne-Bourg peuvent obtenir l'Eco-Carte pour un prix annuel de 50 CHF, dont 30% du prix d'achat est reversé à un fond destiné à soutenir des projets de développement durable réalisés par les titulaires d'Eco-cartes et des entreprises «labellisées».

Actuellement, 35 commerces ou entreprises proposent des rabais sur présentation de l'Eco-Carte. Une centaine d'habitants en a déjà bénéficié.

Seule divergence par rapport au projet initial des Ateliers du futur, l'Eco-Label n'existe pas encore pour les milieux associatifs ou pour des projets de particuliers.

Les logos de l'Eco-Label et Eco-Carte (www.ecolabels.ch)



Energie et bâtiments

EB1 Développer des actions coordonnées relatives à des questions énergétiques pour informer et sensibiliser les habitants de Chêne-Bourg (éco-gestes, aides, valorisation de bonnes pratiques)

Plusieurs actions ont été mises en œuvre simultanément par la commune pour promouvoir les éco-gestes et les économies d'énergie, tant à l'intention des particuliers que pour les bâtiments communaux. La commune s'est vue récompensée par le label Cité de l'Energie (obtenu en 2010) grâce aux efforts fournis dans ce domaine :

- organisation d'un cours «Chauffez-futé» à l'intention des concierges durant l'année 2011.
- intégration depuis 2005 dans le calendrier des déchets de la commune de propositions d'éco-gestes et de bonnes pratiques à adopter, principalement pour le tri des déchets et les économies d'énergie, mais également en matière d'alimentation, de sécurité, etc..
- intégration d'une rubrique éco-gestes dans la lettre d'information Chêne-bourg_21, éditée cinq fois entre 2006 et 2008.

Un processus pour encourager les achats professionnels responsables est également en cours de mise en œuvre depuis 2011, notamment en ce qui concerne les consommables de bureau, le mobilier, le nettoyage ou encore les constructions ou les manifestations. L'Eco-Label (voir E2) développé dans la commune s'inscrit également dans les réalisations de cette fiche-action et permet de valoriser les entreprises engagées.



EB1 : Calendrier 2015 intégrant la levée des déchets

“Celui qui déplace une montagne commence par déplacer de petites pierres.”

CONFUCIUS
Philosophe, pédagogue
et homme politique chinois

EB3 Mettre en place une stratégie énergétique communale (et/ou intercommunale) cohérente et durable et la communiquer aux habitants de Chêne-Bourg



Le label Cité de l'Energie, premier objectif visé par cette fiche-action, a été obtenu par la commune en 2010. Depuis, des efforts sont régulièrement entrepris pour améliorer la stratégie énergétique communale dans différents domaines. Ainsi, entre 2007 et 2012, la commune a-t-elle effectué un assainissement complet du système d'éclairage public. Une thermographie des bâtiments communaux a également été réalisée, de même qu'un relevé de la consommation énergétique afin de cibler les améliorations futures. Objectif : limiter la consommation d'énergies fossiles en luttant contre les déperditions de chaleur. Ces étapes sont accompagnées de communications à la population par le biais de différents médias. Le label a été renouvelé avec brio : une amélioration des résultats est constatée en 2014!

EB4 Promouvoir l'installation de capteurs solaires thermiques et panneaux photovoltaïques sur les bâtiments privés et publics de la commune et aider les propriétaires intéressés dans leurs démarches

Un recensement des possibilités d'installation de capteurs solaires thermiques et de panneaux photovoltaïques a été effectué sur les bâtiments communaux. Premier résultat : le toit de l'école Petit-Senn s'est vu couvert de 20m² de panneaux thermiques et de 180m² de panneaux photovoltaïques. Ces deux moyens fournissent ensemble l'énergie nécessaire à l'alimentation en eau chaude et à près d'un tiers de sa consommation globale annuelle. Un principe est adopté : lors de chaque transformation ou construction d'un bâtiment communal, une étude est lancée et la pose de panneaux photovoltaïques réalisée.

D'autres aménagements sont prévus dans le futur, comme par exemple ceux du nouvel immeuble de la Fondation communale pour le logement au 35A, rue Peillonex.

EB4 : Panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école Petit-Senn



Gestion des déchets

D1 Remplacer les corbeilles de rue par des corbeilles sélectives afin de favoriser le tri des déchets dans les espaces publics de la commune

Dès la fin de l'année 2008, Chêne-Bourg a commencé à remplacer les poubelles des abribus et des cinq écoles de la commune par des corbeilles sélectives. Ces dernières sont au nombre de trois aux arrêts de bus (papier, PET, ordures mélangées) et complétées par un cendrier. Le nombre est augmenté à cinq dans les écoles avec l'ajout de corbeilles à verre et à aluminium. Colorées, ces corbeilles sont facilement repérables. Des articles d'information ont été publiés dans Le Chênois et dans des fiches spécifiques.



D1 : Corbeilles sélectives et cendrier pour récolter les mégots à un arrêt de bus

D3 Réaliser une campagne d'information et de sensibilisation auprès des petites entreprises, commerces et artisans pour la promotion du tri correct des déchets

Cette fiche-action a été en grande partie intégrée dans les conditions d'obtention de l'Eco-Label. Les entreprises intéressées ont ainsi pu convenir d'améliorations à réaliser dans plusieurs domaines, dont celui de la gestion des déchets. Chaque année, dans le cadre de la soirée organisée par la commune pour réunir les milieux économiques de Chêne-Bourg, un thème touchant au développement durable est abordé. Celui des déchets a déjà donné lieu à une conférence publique en 2009. Les expositions « Mes ordures, mon futur » et « Curieux instruments » ont aussi été présentées à Chêne-Bourg respectivement en 2009 et 2011 dans le cadre du Festival cantonal du développement durable afin de sensibiliser les communiens. Cependant, l'idée de confier à des jeunes la visite et le suivi des entreprises et commerces de Chêne-Bourg pour améliorer leur gestion des déchets n'a pour l'instant pas été mise en œuvre.



D3 : Exposition « Mes ordures, mon futur » sur la place Louis-Favre, 2009

Exposition « Curieux instruments », 2011



“ La source de la plupart de nos problèmes réside dans l'écart entre le mode de pensée de l'homme et le mode de fonctionnement de la nature. ”

GRÉGORY BATESON
Anthropologue, psychologue,
épistémologue américain

Mobilité

M1 Elaborer une stratégie de mobilité à Chêne-Bourg

La Commune de Chêne-Bourg a inscrit les objectifs proposés par cette fiche-action dans son Plan directeur communal (PDCoM) approuvé en 2011. Ce document prend en compte les recommandations et mesures inscrites dans le Plan Directeur des Chemins pour Piétons et du Schéma Directeur du Réseau Cyclable, complétant ainsi sa stratégie communale de mobilité.

Cette stratégie se décline au travers de nombreux axes de réflexion inspirés ou repris des fiches action M2 à M9 de l'Agenda 21.

M2 Promouvoir et améliorer les transports collectifs

M3 Revitaliser le projet «espace-rue» transfrontalier

M4 Intégrer la mobilité douce dans l'aménagement du secteur de la gare de Chêne-Bourg

M5 Améliorer les conditions de circulation dans la commune de Chêne-Bourg

M6 Organiser des campagnes d'information sur la mobilité

M7 Etablir un plan de mobilité interne à l'administration communale de Chêne-Bourg

M8 Mettre en place des mesures d'accès cyclable sécurisé aux alentours du CO de la Seymaz

M9 Créer des places de stationnement pour les deux-roues



M1: Rue Antoine-Floquet réaménagée en zone de rencontre en 2007

Une grande partie des propositions d'actions liées à ces fiches sont réalisées ou en cours de mise en œuvre, comme la promotion de l'utilisation des transports collectifs (fiche M2) grâce au rabais des abonnements annuels juniors des TPG financé par la commune depuis 2008, ainsi que pour les nouveaux abonnés adultes et seniors de 2008 à 2013.

A citer, la revitalisation du projet «espace-rue» (fiche M3) qui a conduit à la réalisation de plusieurs réaménagements comme ceux du parc Dechevrens, du débouché de la rue du Gothard ou encore de la place Louis-Favre. L'intégration de la mobilité douce dans l'aménagement futur du secteur de la gare (fiche M4) a été largement prise en compte. Le projet ainsi que le schéma de circulation général qui l'accompagne prévoient que la place de la gare et les rues qui y mènent soient prioritairement rendues aux piétons, cyclistes et utilisateurs des transports publics et que tout soit fait pour favoriser l'intermodalité. Dépassant souvent l'échelle communale, l'amélioration des conditions de circulation (fiche M5) n'en est pas moins un souci constant des autorités. Chaque nouveau projet est pensé et planifié dans le but d'améliorer autant que possible la situation.



Carte pour piétons et vélos élaborée en collaboration avec Thonex (copyright Albertine)

Par ailleurs, la commune poursuit l'organisation de campagnes d'information sur la mobilité (fiche M6), notamment en établissant une carte pour piétons et cyclistes, en encourageant les écoles à mettre en place des projets pédagogiques concernant la mobilité ou encore en organisant des animations sur ce thème lors de manifestations dans la commune. Des bourses aux vélos sont régulièrement organisées dans la commune par différentes associations et une série d'articles sont également parus dans *Le Chênois* entre 2008 et 2014, abordant des thèmes comme les balades à vélo, le covoiturage ou la mobilité en général. Afin de sensibiliser les jeunes et moins jeunes aux risques du vélo, la promotion de cours de conduite a été effectuée dans *Le Chênois*. Par exemple, le service de la police municipale a organisé en 2010 une campagne de prévention sur

l'importance de l'éclairage à vélo. Un plan de mobilité interne à l'administration communale (fiche M7) est en cours d'élaboration.

Afin d'améliorer l'accès au CO de la Seymaz par les cyclistes et de favoriser la mobilité douce auprès des élèves et des professeurs (fiche M8), des pistes et bandes cyclables ont été aménagées sur les avenues de Bel-Air et A.-M. Mirany entre 2007 et 2008. Il est prévu de repenser le secteur et la desserte lors du développement du projet des Communaux d'Ambilly.

Enfin, la proposition de créer des places de stationnement pour les deux-roues (fiche M9) a été intégrée dans le PDCOM et est prise en compte dans les nouvelles réalisations.

Immobilier et aménagement



AI1 Créer une nouvelle centralité au cœur de la commune de Chêne-Bourg. Proposition de mesures de réaménagement à intégrer au PDCOM.

Cette fiche-action chapeaute les sept fiches suivantes (AI1.1 à AI 1.7), qui ont toutes comme but commun de recréer un centre urbain de qualité à Chêne-Bourg. Elle pose les principes directeurs destinés à améliorer la qualité de vie des habitants en facilitant les déplacements et en offrant d'avantage de services de proximités et de lieux d'accueil tout en favorisant le développement économique. Ces différents concepts, ainsi que les périmètres de développement concernés (îlots à requalifier), ont été largement intégrés dans le plan directeur communal approuvé par le Conseil d'Etat en 2011.

- **AI1.1** : Lier le quartier de la gare au Vieux-Bourg par une passerelle « mobilité douce »
- **AI1.2** : Requalification des espaces publics (voirie) du centre de Chêne-Bourg
- **AI1.3** : Mesures d'aménagement dans le centre de Chêne-Bourg : îlot Gothard
- **AI1.4** : Réaménagement du quartier de la Gare
- **AI1.5** : Mesures d'aménagement dans le centre de Chêne-Bourg : îlot Grison
- **AI1.6** : Mesures d'aménagement dans le centre de Chêne-Bourg : Ilot Audeoud
- **AI1.7** : Mesures d'aménagement dans le centre de Chêne-Bourg : Ilot Lipatti

Composé d'un volet stratégique et d'un volet opérationnel, ce plan sert dorénavant de document de référence en matière de développement territorial à l'échelle communale. En plus de la version papier, un support numérique 3D et interactif ainsi qu'une application smartphone du plan directeur communal ont été créés et sont accessibles à tous depuis le site internet de la commune : <http://www.chene-bourg.ch/commune/urbanisme/plan-directeur/>



A14: Projet de réaménagement du quartier de la gare © EMA Architectes, ILEX Paysages, 2014; de haut en bas: place de la Gare, voie verte, jardin de la tour

Comme exemples de mise en réseau des places de parcs et d'amélioration des voiries du domaine public communal, sont à citer les réaménagements récents (depuis 2007) de la place Louis-Favre, des places du Gothard et du Peintre, de la route de Sous-Moulin et de l'avenue Petit-Senn. La requalification des rues Floquet et Peillonex en zone 20km/h et l'instauration d'une zone 30km/h dans le Vieux-Bourg en sont encore d'autres exemples. Le réaménagement du parc de l'ancienne Mairie, qui a débuté durant l'automne 2014, viendra compléter ce réseau!

Un développement urbain conséquent redéfinissant le centre de la commune de Chêne-Bourg est induit par l'arrivée prochaine du CEVA. Près de quatre hectares laissés en friche sont à réaménager. Pour la commune, l'enjeu est de projeter un espace respectueux des différents usages, un lieu appropriable par tous qui concilie le dynamisme régional et la qualité de vie à l'échelle locale.

L'opportunité d'aménager avec soin les espaces publics aux interfaces de la future halte CEVA a été saisie par les autorités communales, comme en atteste le projet Palimpseste, lauréat du concours de 2012. A l'initiative des autorités communales, des concours d'architecture ont été lancés en 2014 pour les bâtiments prévus dans le plan localisé de quartier.

A13 Dans les projets immobiliers, organiser l'aménagement et l'affectation d'une partie des logements pour les personnes âgées et/ou dépendantes en favorisant l'entraide

La volonté de la commune de promouvoir la mixité d'affectation sociale et générationnelle est également inscrite dans le PDCOM. Elle se traduit par exemple par la mise en œuvre du plan localisé de la gare, dans lequel un immeuble intergénérationnel est prévu. Par ailleurs, l'EMS « La Coccinelle », qui n'était plus aux normes, a été démolie puis agrandie lors de sa reconstruction. A citer également, l'immeuble « D2 » (avec encadrement médico-social) conçu pour accueillir les personnes âgées, handicapées ou atteintes dans leur santé qui peuvent habiter seules dans leur appartement tout en bénéficiant de l'aide de services à domicile en cas de nécessité.

A15 Développer, voir généraliser les places de parc en zone bleue et/ou avec parcomètres sur le territoire communal

Le but de cette proposition est de libérer des places de parking pour lutter contre leur occupation pendant la journée principalement par les pendulaires qui travaillent en ville. Cette fiche-action a été mise en œuvre depuis 3 ans. Afin de corriger un certain déséquilibre entre les deux secteurs initiaux (zones sud et nord), un macaron toute zone est dorénavant disponible pour les habitants et les entreprises de la commune. Il leur permet de stationner sur tout le territoire communal sans limite de temps.

A15: Zone bleue de l'avenue Bel-Air



Nature et environnement

N1 Valoriser les potentialités écologiques des milieux semi-naturels urbains de Chêne-Bourg

Afin de mettre en œuvre cette fiche-action, un Plan Nature a été réalisé en 2011 par le bureau ECO21 en collaboration avec les Conservatoire et jardin botaniques de la Ville de Genève (CJB). Ce plan consiste à inventorier, caractériser et revitaliser les milieux naturels et semi-naturels de la commune, voir à en créer de nouveaux pour compléter le maillage vert. Ce plan émet plusieurs propositions et recommandations pour améliorer les espaces urbains susceptibles d'être porteurs de biodiversité, tels que les espaces verts publics, les bâtiments communaux ou encore les espaces verts privés. Dans le même but, la commune de Chêne-Bourg a décidé d'ensemencer des prairies fleuries dans le parc Floraire et au niveau du talus de l'école Petit-Senn. Ces prairies sont composées d'une cinquantaine d'espèces de fleurs et de graminées différentes.



N3 Réaliser un guide de promenades didactiques de sensibilisation au développement durable à Chêne-Bourg

Encourager le grand public à s'intéresser aux richesses patrimoniales naturelles ou façonnées par l'homme, lui faire découvrir son environnement quotidien, relever les problématiques en termes de développement durable que soulèvent les différents

aménagement et affectations du territoire, valoriser les actions « labellissables » développement durable de collectivités publiques ou privées, d'entreprises, voire de particuliers ou encore prodiguer des conseils de comportement respectueux vis à vis de la nature et de l'environnement, tels sont les buts visés par le guide de promenades didactiques dans la région des Trois-Chêne. Edité en 2013 par l'ASDD (Association pour la sensibilisation au développement durable à Genève) en partenariat avec les communes de Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries et Thônex, cet opus propose deux itinéraires: la « Seymaz urbaine » et la « Seymaz sauvage ». Ces itinéraires font découvrir, au gré des pages et des pas, des aspects peut-être encore méconnus de votre commune. Des informations complémentaires, des références et des photos sont également disponibles sur le site www.genevedurable.ch qui permet également de commander le guide en ligne.



N5 Elaborer un règlement communal sur le salage des voies et des trottoirs en vue de pérenniser une pratique communale consensuelle, à la fois soucieuse de la sécurité des personnes et respectueuse de l'environnement (faune et flore)

Afin de s'assurer de la sécurité des personnes tout en étant respectueuse de l'environnement, la commune sale le moins possible et s'applique à créer des cheminements plutôt que d'intervenir sur toutes les surfaces du domaine public. Les principes énoncés dans cette fiche-action sont donc respectés, même si aucun règlement n'a été élaboré à ce sujet.

Enfants et jeunes

EJ2 Mettre en place une structure d'appui extrascolaire destinée aux enfants des écoles primaires sises sur la commune de Chêne-Bourg.

Afin de réduire les écarts et les inégalités constatées en termes d'apprentissage scolaire dans les écoles primaires de la commune, il a été proposé de mettre en place un lieu d'accueil gratuit ouvert à tous les enfants qui veulent suivre un des deux ateliers proposés: «lecture» ou «aide aux devoirs».

En collaboration avec l'Association des répétiteurs (ARA) et le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), des ateliers tests ont été organisés lors de l'année scolaire 2008-2009. Les résultats encourageants enregistrés ont incité Chêne-Bourg à ouvrir officiellement ces ateliers. Aujourd'hui, trois ateliers sont proposés durant deux périodes de huit semaines pendant l'année scolaire: «Plaisir de lire», «Apprendre à apprendre», «Cendrillon, Batman et moi» (confiance en soi).

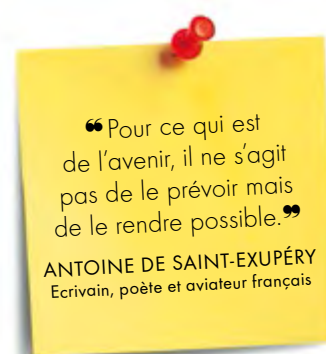
Idée novatrice et pertinente, dont Chêne-Bourg est la première ambassadrice du canton dans ce domaine, cette action gagnerait à être développée dans les autres écoles des autres communes du canton.



T-shirts «A Chêne-Bourg on se dit bonjour»

EJ3 Personnaliser l'adhésion de Chêne-Bourg à l'association «Le respect, ça change la vie». Faire participer activement les enfants et les jeunes de la commune à cette campagne

Afin de sensibiliser les enfants de la commune sur l'importance du respect en général et de ses camarades en particulier, la commune a mandaté en 2012 une graphiste chénoise pour réaliser une fresque abordant ce sujet. Cette dernière a été placée à l'entrée de chaque école de la commune. Des T-shirts portant le slogan «A Chêne-Bourg, on se dit bonjour» ainsi que le logo de l'association précitée ont été distribués dans les écoles, afin d'être utilisés lors des manifestations sportives. Pour compléter ces actions, deux classes de l'école De Haller ont également participé à la «Journée mondiale contre le travail des enfants» en septembre 2009, organisée par l'association «Le respect, ça change la vie».



EJ3: Fresque sur le respect, «A Chêne-Bourg, on se dit bonjour», réalisée par G.L.C graphisme

Sécurité et ordre public

S1 Mettre en place une collaboration intercommunale entre les «Sécurités municipales» des communes des Trois-Chêne

Faisant suite à la nouvelle loi (LAPM) entrée en vigueur en 2010, les Agents de Sécurité Municipale (ASM) sont devenus des Agents de Police Municipale (APM) qui ont gagné de nouvelles compétences. Outre d'être à l'écoute de la population et de faire de la prévention, ils peuvent dorénavant contrôler les identités, effectuer des fouilles sommaires et prononcer des mesures d'éloignement. Afin d'améliorer encore leur présence sur le terrain et pour étoffer la collaboration déjà étroite qu'ils ont avec la gendarmerie, les gardes-frontières et les sociétés de sécurité privées, les agents de police municipale sont autorisés, depuis mai 2011, à intervenir en cas de nécessité sur le territoire des deux autres communes des Trois-Chêne. Signe du renforcement de cette collaboration, des patrouilles hebdomadaires intercommunales sont organisées. Un cinquième agent est également engagé à Chêne-Bourg depuis 2013 afin de compléter l'équipe.

S2 Communiquer sur les questions d'insécurité auprès des habitants

Bien que n'échappant pas aux problèmes de criminalité, la commune de Chêne-Bourg et plus globalement les communes des Trois-Chêne restent, selon les principaux acteurs du domaine de la sécurité, des secteurs relativement calmes comparativement à d'autres dans le canton. Toutefois, afin de répondre aux questions d'insécurité ressenties par la population, considérées comme un point fort de ce domaine d'action prioritaire de l'Agenda 21, il a été proposé d'améliorer la communication et la diffusion de l'information sur ces problématiques telles qu'elles se posent dans la

commune. Moyens mis en œuvre : articles dans Le Chênois (2009, 2011), séances publiques d'information sur les mesures élémentaires de sécurité à prendre (comme «GE Veille»), ainsi qu'une feuille d'information de la mairie décrivant les horaires des travailleurs sociaux hors-murs (TSHM) et de la police municipale. Une information relative aux principales tâches qu'ils doivent effectuer est également donnée. Enfin des actions de sensibilisation contre le cambriolage sont menées auprès de la population par les APM.

S4 Réaliser une campagne d'information et de sensibilisation sur l'endettement des jeunes

Le phénomène de l'endettement des jeunes, de plus en plus préoccupant en Suisse et à Genève, est une problématique qui tient particulièrement à cœur des autorités de Chêne-Bourg. Une campagne d'information sur l'endettement des jeunes et des séances d'information ont été organisées déjà en janvier 2008, peu après la proposition des habitants effectuée dans le cadre de l'Atelier du futur. Au grand regret de la commune, très peu de jeunes ont répondu à l'offre. Suite à cet échec, un article contenant de nombreuses informations pratiques à ce sujet est paru dans Le Chênois en 2010. Ce problème étant malheureusement récurrent dans notre société, il est prévu d'être remis à l'ordre du jour dans un proche avenir.



S2: Séance publique d'information «Prévention et gestes de prudence», 2012

Santé et consommation

SC3 Proposer une alimentation équilibrée lors des fêtes publiques organisées par la commune de Chêne-Bourg

Cette fiche-action vise à diversifier l'offre en nourriture et en boissons généralement proposées lors des fêtes et manifestations qui ont lieu dans la commune, en proposant en plus du choix habituel une nourriture équilibrée et sans viande ainsi que des boissons moins sucrées. Cette action a été mise en application mais n'obtient pas encore le succès espéré.

SC6 Susciter et soutenir l'organisation d'actions pour la promotion de la santé dans les établissements scolaires de Chêne-Bourg; inciter le CO de la Seymaz à adhérer au réseau des écoles en santé

La commune a sollicité les différents intervenants en charge de la préparation de repas pour les enfants de la commune, notamment les structures d'accueil de la petite enfance, afin de leur proposer de signer la charte du développement durable. Celle-ci a pour objectifs de favoriser les produits locaux et de saison, dont le mode de production respecte l'environnement, ainsi que de limiter la production de déchets. A ce jour, le



Les restaurants scolaires de la commune sont labellisés fourchette verte (www.fourchetteverte.ch)

fournisseur des repas des restaurants scolaires ainsi que le jardin d'enfants Polichinelle ont accepté de signer ce document et les discussions se poursuivent avec les deux autres institutions concernées. Par ailleurs, le CO de la Seymaz a adhéré l'année passée au réseau suisse d'école en santé (RADIX) et mené de nombreux projets avec sa « commission Santé » dans les domaines de la promotion de la santé comme de la prévention (alcoolisme, drogues, addictions, nouvelles technologies...). Ces projets ont été réalisés notamment en collaboration avec « Action innocence » et cela depuis bientôt sept ans.



SA5: Journée d'accueil des nouveaux habitants 2013

Solidarité et accueil

SA5 Améliorer l'accueil des nouveaux habitants

Chaque année, la commune de Chêne-Bourg organise une journée d'accueil pour les nouveaux habitants. Afin de favoriser leur intégration et de rendre l'événement convivial, cette journée a été améliorée au fil des ans et comporte maintenant une cérémonie d'accueil officielle avec des stands sur la place Louis-Favre qui permettent aux nouveaux arrivés de connaître les diverses associations actives à Chêne-Bourg. Tous les nouveaux habitants reçoivent une invitation (en 5 langues depuis 2014!), mais cette journée n'est évidemment pas fermée: la possibilité est donnée aux communiens de longue date d'y participer, une occasion de s'informer auprès des stands ou de rencontrer les nouveaux venus et les autorités.

Propositions « inter-ateliers »

CP1 Dans l'ordre du jour des séances du Conseil municipal, introduire un point « Questions du public »

Cette fiche action a été approuvée lors de la séance du Conseil Municipal du 14 mai 2013 et est mise en œuvre depuis le 10 septembre 2013 pour une durée de 2 ans. Une demi-heure est consacrée aux questions

du public après la clôture de la séance avec un temps de parole de 5 minutes au maximum par intervenant. Dans la mesure du possible, les réponses sont données immédiatement. Cette mesure est prévue à titre d'essai et un bilan sera dressé en fin de législature afin de juger de sa pertinence et de décider de sa reconduction ou non.

Conclusion

Succès de la démarche A21 de Chêne-Bourg, bilan 10 ans après

La commune de Chêne-Bourg est l'une des premières communes du canton à s'être préoccupée de développement durable en organisant, à partir de bilans communaux qu'elle a fait réaliser dans les domaines de l'environnement, du social et de l'économie, une démarche participative structurée associant les habitants réunis au sein d'un comité de pilotage (élus, représentants de la société civile) et d'Ateliers du futur thématiques prioritaires (habitants et personnes travaillant dans la commune).

Les actions proposées par les habitants ont mis en évidence leurs préoccupations et souhaits en matière a) de protection de l'environnement afin que sa qualité garantisse à long terme santé et bien-être à la population, b) de société pour qu'elle soit plus solidaire et c) d'économie pour qu'elle soit efficace et prospère, tout en respectant les préceptes du développement durable.

En dix ans, la commune a mis en application la majorité d'entre elles, répondant ainsi aux souhaits des Chênois de s'engager résolument vers un développement durable. La commune poursuit, dans le cadre d'un

processus d'amélioration continue, la mise en pratique des actions validées par le Conseil municipal qu'elle n'a pu encore entreprendre à ce jour faute de moyens à disposition (financiers, en personnel, en temps).

Outre la mise en place d'un Agenda 21 et le développement de fiches actions, il apparaît ainsi que le processus engagé par Chêne-Bourg a surtout permis de développer un état d'esprit qui guide la politique présente et future de la commune.

Le succès de la démarche réside ainsi non seulement dans ses réalisations, mais surtout dans sa capacité à s'engager dans un processus d'amélioration continue qui va bien au-delà de l'exécution des actions proposées. C'est par l'intégration de bonnes pratiques, la mise en place d'un système de management environnemental, l'utilisation d'outils de décision et par une politique participative et tournée vers l'avenir, que Chêne-Bourg montre ici sa volonté et sa détermination à offrir aux habitants de Chêne-Bourg un lieu de vie respectueux de l'environnement et de l'humain, pour les générations présentes et futures.



Remerciements

Les auteurs remercient Olivier Walser, urbaniste communal, Eric Bodenmuller, responsable du service des constructions et du développement durable, ainsi que les autres chefs de service de la commune de Chêne-Bourg de leur avoir fourni les informations relatives à la mise en application des actions proposées par les participants aux Ateliers du futur.

Participants aux ateliers du futur

« Mobilité »

Coordinatrice : Isabelle Voser Junod

Léna Abi Chacker, Dominique Blanc, Georges Bondi, Chantal Bloch, Théodore Burth, Jacqueline Fahrni Urion, Eric Fiechter, Patrick Lacourt, Yves Leyss, Ludovic Nasel, Anne Parent, Marina Pot, Jacques Nawratil, Olivier Regard, Chantal Roth, Philippe Roth, Bernard Schmidt, Jean-Pierre Tschaler, Paul Vilpert
Consultant du bureau ECO21 : Andràs November

« Gestion des déchets »

Coordinateur : Laurent Hirt

Joëlle Abi Chaker, Léna Abi Chacker, Serge Baciocchi, Eric Bodenmuller, Philippe Grandjean, Josiane Missy, Jean Origa, Nicole Perruchoud, Walter Soder
Consultant du bureau ECO21 : Rémi Merle

« Nature et environnement »

Coordinatrices : Astrid Baudet, Claudine Torello
Vidal Alvarez, Yannick Bisson, Serge Broquard, Olivier Dallais, Sabine Debarge, Jean-Louis Delabays, Maryse Fagno, Rodolfo Flück, Pascal Freymond, Sylvie Hottelier, Saddek Idjed, Marion Jaussi, Suzanne Kolly, Patrick Lacourt, Sylvie Lopez, Fabienne Morch, Antoine Morzier, Jacques-André Nawratil, Magali Origa, Thierry Sandoz, Yves Scheurer
Consultante du bureau ECO21 : Raphaëlle Juge

« Enfants et jeunes »

Coordinateur : Joël Perriraz

Idriss Ait-Bouziad, Florence Albertini, Jean-Luc Boesiger, Claudia Burri, Annie Chavaz, Antoine Courvoisier, Jacqueline Cramer, Vivien Debarge, Saddek Idjed, Catherine Freymond, Kaarina Lorenzini, Mireille Mahrer, Jeanine Mesot, Jacqueline Methenitis, Christiane Nicollin, Catherine Origa, Marie-Anne Pittala, Frédéric Pittala, Monica Poitrinel, Gérard Sermet
Consultant du bureau ECO21 : Olivier Walsler

“ Il n’y a pas de passagers sur le vaisseau Terre. Nous sommes tous des membres de l’équipage. ”

MARSHALL MCLUHAN
Sociologue et philosophe canadien

« Sécurité et ordre public »

Coordinateurs : Danielle Butschi Haeberlin, Marcel Borloz
Roland Bernard, Jean-Louis Delabays, Catherine Fayant, Kete Flück, Saddek Idjed, Mohamed Rabehi, Simon Regard, Georges Rondi, Bernard Schmidt, Walter Soder, Michel Suppeck, Didier Vincent
Consultant du bureau ECO21 : Jean-Bernard Lachavanne

« Emploi et activité économique »

Coordinateur : Michael Buffard
Camille Bierens de Haan, Géraldine Chanton, Gabrielle Moriello Pagano, Maryse Moussa, Véronique Pfeiffer, Yves Leyss
Consultant du bureau ECO21 : Andràs November

« Solidarité et accueil »

Coordinateur : Joël Perriraz
Florence Albertini, Brigitte Baumann, Jacqueline Cramer, Kete Flück, Saddek Idjed, Anne Grandjean, Christine Lacourt, Marika Mompoin, Kathy Monnier, Sarah Muri, Christiane Nicollin, Sumaiya Hassan Ofoni, Frédéric Pittala, Monica Poitrinel, Gérard Sermet
Consultant du bureau ECO21 : Jean-Bernard Lachavanne

« Energie et bâtiments »

Coordinateur : Laurent Hirt
Idriss Ait-Bouziad, Serge Baciocchi, Philippe Granjean, Suzanne Kolly, Yves Leyss, Josiane Missy, Eric Morzier, Sarah Muri, Olivier Regard, Beatriz Rincon, Max Schneider, Walter Soder
Consultant du bureau ECO21 : Olivier Walsler

« Immobilier et aménagements »

Coordinateur : Patrick Lacourt
Astrid Baudet, Idriss Ait-Bouziad, Fritz Burki, Pierre-André Eicher, Jacques-André Nawratil
Consultante du bureau ECO21 : Raphaëlle Juge

« Santé et consommation »

Coordinateur : Simon Regard
Joëlle Abi Chaker, Léna Abi Chacker, Brigitte Baumann, Raymond Beffa, Camille Bierens de Haan, Sabine Debarge, Catherine Dubois, Kete Flück, Léa Griess, Pierre Grosjean, Sylvie Hottelier, Bengt Kayser, Mireille Mahrer, Nicole Perruchoud, Pascal Sauvain, Isabelle Voser Junod
Consultant du bureau ECO21 : Rémi Merle

